

# COMPTE RENDU DE QUARTIER

## CAZAL

### DU 29 AVRIL 2010

#### PARTICIPANTS

##### Mairie

Docteur Michel DUTECH, Maire; Mesdames Anne BORGETTO et Delphine LEGRAND, Messieurs Pierre MARTY, Robert POUJOL, Patrick VACHER, Yann LAFUSTE et Joseph SCIE, conseillers municipaux.

##### Administrés

Madame Carole CORBILLON, coordonnatrice de quartier, M. et Mme BIGNEBAT, Mesdames Charlotte LEGOURD, Carole BARGUET, Geneviève DESOR et Josette POUJOL, Messieurs Luc GILLEN, Guillaume HANCY, M. ROBERT, Marc MOUTON, Thierry MARTY, Laurent CARTASSO, Mickaël LEMBERT, Vincent BOUREZ.

##### Responsables des services techniques de la mairie de Nailloux

Monsieur Floréal ZACCARIA.

#### 1 Présentation du PLU

C'est une modification globale du Plan Local d'Urbanisme après 3 modifications simplifiées. Nous avons essayé de tenir compte des attentes des Naillousains notamment de la vitesse d'urbanisation : phasage des différentes tranches d'urbanisation pour que les équipements suivent l'arrivée des nouveaux habitants. Puis les travaux ont porté sur les points forts du territoire : préservation des paysages et des zones agricoles et naturelles, et l'agrandissement des zones d'activités afin de fournir des emplois sur le territoire.

Au niveau règlement de zones : correction de certaines imperfections notamment au niveau de l'aspect architectural du centre du village, des vis-à-vis dans les lotissements et de tous les problèmes de voisinage qui auraient pu être les conséquences de l'interprétation de l'ancien PLU. Nous avons créé 3 zones vertes pour permettre des « espaces de respiration ». La commune a également classé certains terrains pour permettre l'implantation de structures publiques : piétonniers, terrains de sport, centre culturel... Ce nouveau PLU est l'outil indispensable et évolutif d'une politique de développement urbain maîtrisé.

#### 2 Création de la commission extra municipale « espaces verts » et les Coulées vertes

Dans leur programme, les élus ont décidé la création de deux coulées vertes sur la commune de Nailloux.

La première, que nous appellerons coulée verte de St Méen, allant du collège vers St Méen et rejoignant la maternelle via le terrain d'entraînement de foot et le futur verger des Naillousains.

La deuxième, que nous appellerons coulée verte du lac, allant du village au lac de la Thésauque.

La création de ces deux coulées vertes passe par plusieurs étapes :

- 1- Recensement des terrains à acquérir avec le service urbanisme
  - Finalisé pour la coulée verte de St Méen
  - En cours pour coulée verte du lac
- 2- Acquisition des terrains
  - Sur la coulée verte de St Méen il ne reste qu'une parcelle à acquérir pour finir la jonction de cette coulée
  - Sur la coulée verte du lac, la mairie de Nailloux est en négociation avec les promoteurs Riverains pour la rétrocession des terrains affectés par la coulée.
- 3- Partenariat avec l'Association Arbres et Paysages d'Autan

La mairie de Nailloux a signé lors de la « Journée Nature » du samedi 29 mai 2010 une convention de partenariat avec l'Association Arbres et Paysages d'Autan. Cette association nous aidera par son savoir faire à la mise en place de la végétalisation lors de création de ces coulées vertes et plus généralement sur l'évolution et l'entretien des espaces verts sur la commune de Nailloux. C'est pourquoi une commission extra-municipale « espaces verts » verra le jour.

4- Création des coulées vertes, elle se fera par étapes.

La population sera sollicitée pour donner son avis au travers de commissions extramunicipales.

En 2010 les étapes suivantes seront mises en œuvre :

1<sup>ère</sup> étape création du verger des Naillousains

2<sup>ème</sup> étape aménagement de St Méen

### 3 Pool Routier

C'est un projet sur deux ans, l'actuel est de 2009 – 2010.

Une enveloppe de 207000 € HT est constituée à hauteur de 58.75 % subvention du Conseil Général, le restant à la charge de la mairie. L'enveloppe est consacrée à l'entretien et la rénovation de la voirie.

Une liste de chemins est proposée et ensuite un choix se porte par rapport à la rénovation nécessaire de ces chemins.

La liste retenue est la suivante : -Lot Cazal : St Méen-Rue Voltaire

-Chemin de la Fountasse

-Chemin de Caussidières (En capelle)

-Agrandissement du Parking école maternelle (passe de 30 places à 60)

-Place de la Marianne (face à l'épicerie)

-Lot Laffarguette (Rue V.Hugo)

-Chemin de TREGAN (chemin menant à CEGELEC)

-Chemin Del Cers

-Chemin Ensoumprou (à proximité du village des marques)

### 4 Questions diverses

-Ecole Jean ROSTAND : un espace le long du Champ des pauvres est interdit au stationnement pour le passage des piétons : appel au civisme de chaque conducteur.

-Rue Baruch Spinoza et rond-point : stationnement dangereux

-Chemin de saint Méen : ralentisseurs « gendarmes couchés »

Mme Carole CORBILLON,  
Coordonnatrice de Quartier,



Monsieur Pierre MARTY  
Vice-président de la Commission Vie  
de Quartier,



Docteur Michel DUTECH,  
Maire de Nailloux

